

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	76 (1984)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Tâches et difficultés dans la formation des immigrés
<b>Autor:</b>	Allemann-Ghionda, Cristina / Gigli-Trübi, Monika / Mordasini, Dario
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-386181">https://doi.org/10.5169/seals-386181</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Tâches et difficultés dans la formation des immigrés

Par Cristina Allemann-Ghionda, Monika Gigli-Trübi,  
Dario Mordasini\*

Jusqu'à maintenant, les institutions qui s'occupent de formation des étrangers ont généralement classé les besoins de formation en quatre catégories principales, à savoir:

- Le perfectionnement professionnel et technique.
- Le perfectionnement de la formation générale initialement déficiente.
- La formation en vue d'un retour au pays.
- La formation en vue d'une meilleure intégration sociale et professionnelle en Suisse.

La Suisse n'ayant pas échappé à la crise de l'emploi et aux processus d'automation et de réorganisation du travail, il en est résulté, au point de vue de la formation des étrangers, de nouvelles tâches et de nouvelles difficultés.

La principale question est, en effet, celle de chercher constamment une correspondance entre les nécessités de formation et de recyclage manifestées par les personnes qui accèdent aux cours de formation et les possibilités d'emploi.

Les centres italiens de formation professionnelle ont examiné en détail les besoins des catégories suivantes: chômeurs, femmes, jeunes, hommes ayant un emploi. Voici quelques réflexions et expériences à ce sujet.

## Formation des chômeurs

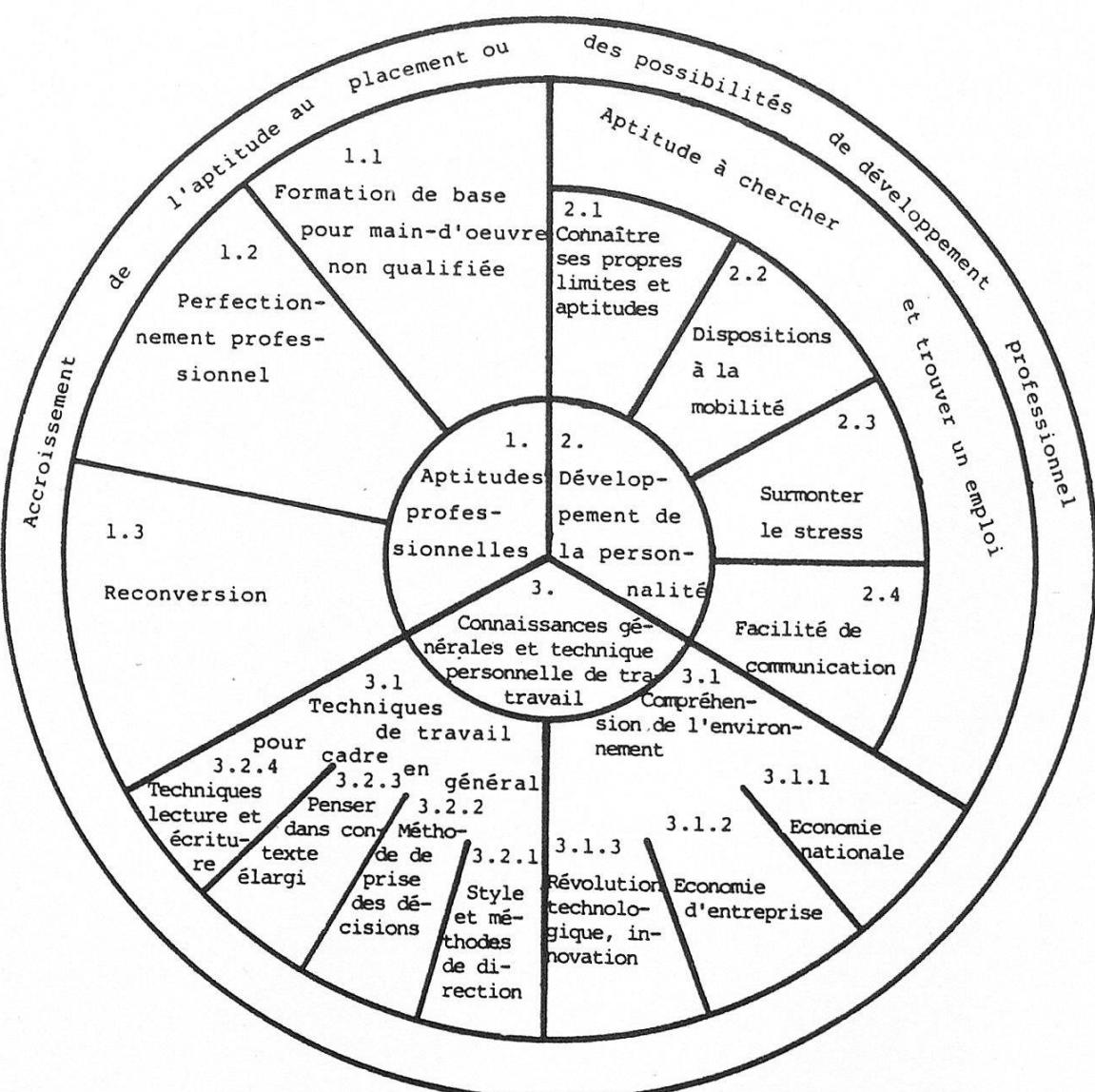
Ces dernières années, la discussion concernant les problèmes de formation pour les étrangers domiciliés en Suisse s'est concentrée de plus en plus autour de la seconde génération: problèmes scolaires, difficultés de commencer une formation professionnelle, interruption de l'apprentissage, etc. On s'est occupé beaucoup moins de la situation des immigrés d'âge adulte. Lors de cette période, marquée par un chômage en augmentation presque constante et des changements radicaux sur le marché du travail et dans les ateliers, provoqués par la microélectronique, les possibilités de recyclage et de la formation continue voient leur importance croître pour ce groupe. L'analyse des problèmes de formation des chômeurs de nationalité étrangère nous semble particulièrement importante aujourd'hui. Jamais les bases législatives en Suisse n'ont été aussi

\* Responsables du COASIT et de l'ECAP à Bâle.

favorables à la formation continue et au recyclage (voir à ce sujet l'article de R. Poretti de l'OFIAMT).

L'OFIAMT souligne aussi de son côté la nécessité de la promouvoir: *Compte tenu de la problématique de l'économie suisse, le combat porte sur le maintien de notre compétitivité à l'échelle internationale, voire sur le regain de capacité concurrentielle là où nos positions sont affaiblies. Dans ce contexte, il y a donc lieu de mettre l'accent sur des mesures d'encouragement à prendre, dans le cadre du marché du travail, pour le perfectionnement et la reconversion professionnels*<sup>1</sup>. Et cet office de préciser à juste titre que la formation ne doit pas être limitée à la «formation professionnelle» au sens strict du terme:

### *Domaine du perfectionnement et de la reconversion professionnels*



Aujourd’hui déjà, des cours pour chômeurs immigrés sont organisés (à Bâle par exemple par l’ECAP sous l’égide de l’office du travail et à Granges par le COASIT; dans le canton de Zurich l’ECAP organise des cours en collaboration avec la «Kantonale Arbeitsgemeinschaft für Ausländerfragen» etc.).

Afin de réaliser une ouverture de l’offre de formation continue sur la base des nouvelles lois, il faut pourtant considérer les postulats suivants:

- Une offre de formation continue pour les chômeurs immigrés doit être développée «vers le haut et vers le bas»:
  - d’une part beaucoup d’immigrés sont exclus des possibilités de formation continue parce qu’il leur manque une formation de base. Pour cette raison des cours d’alphabétisation sont une nécessité absolue;
  - d’autre part, il faut faire tout ce qui est possible pour ouvrir la voie vers des formations plus complexes pour les chômeurs sans formation scolaire supérieure. L’expérience de l’ECAP montre qu’il est tout à fait possible d’organiser des cours d’informatique pour des immigrés ayant acquis leur diplôme de scolarité obligatoire à l’âge adulte, qui leur donne des bases pour une spécialisation ultérieure dans le secteur de l’informatique.
- Ce sont les institutions pour la formation des immigrés qui doivent de plus en plus devenir organisateurs des cours pour chômeurs étrangers. Leurs connaissances de la situation des immigrés d’une part et de la société d’accueil d’autre part constituent des conditions importantes pour une réussite de l’enseignement.
- Information du personnel des offices du travail et des centres d’accueil sur la situation des chômeurs immigrés. Là, encore une fois, les institutions de formation pour immigrés peuvent rendre de précieux services.

Ce n’est que si les points susmentionnés peuvent être réalisés, que la nouvelle loi sur le chômage pourra garantir des progrès pour la formation continue et le recyclage. Et les forces syndicales doivent certainement intervenir dans la lutte pour leur réalisation.

## **Formation des femmes**

La proportion de femmes qui ont participé aux cours de langues et de culture générale durant ces dernières années s’est accrue, en raison d’une meilleure information et de mesures d’entraide (services de garde d’enfants) et, d’autre part, du fait que les femmes de migrants ont appris à mieux se connaître elles-mêmes. Il est cependant illusoire de croire que ces femmes puissent s’enthousiasmer pour des cours de formation professionnelle typiquement destinés aux hommes. Leurs chances actuelles sur le marché du travail se limitent encore à des domaines tout à fait particuliers. On constate beaucoup d’intérêt pour les professions dans le

secteur tertiaire (secrétariat), mais il est nécessaire de bien cerner les capacités et les possibilités d'emploi pour ne pas alimenter des illusions. Pour les femmes migrantes (comme d'ailleurs pour les hommes), toute mesure de formation professionnelle et de recyclage ne peut être efficace que si elle se rattache à une formation de base adéquate, d'où l'importance des cours d'alphabétisation et de rattrapage ou perfectionnement scolaire.

## **Formation des jeunes**

Tandis que, durant les années 70, les cours professionnels des instituts italiens étaient fréquentés surtout par des adultes intégrés dans la vie professionnelle (essentiellement des hommes), il est frappant de constater combien de jeunes de 16 à 20 ans y assistent actuellement. On y trouve aussi bien des représentants de la deuxième génération que les jeunes venus rejoindre leur famille après coup.

Ces derniers constituent à bien des égards une catégorie en soi. Les cours du soir que nous offrons ne répondent que partiellement à ses aspirations. On dispose de données statistiques, tout au moins à l'échelon fédéral: Ainsi, en 1982, ce chiffre s'élevait à 8975 jeunes âgés de 15 à 19 ans, dont 1542 italiens. Il est impressionnant de constater, dans notre travail quotidien, combien des familles font venir leurs enfants en Suisse sitôt qu'ils ont terminé leur scolarité (en Italie, ils sont alors âgés de 14 ans), et ne savent qu'entreprendre à leur égard.

Pour permettre à ces jeunes de se préparer à l'apprentissage, les centres COASIT et ECAP de Bâle ont réalisé de 1983 à 1984, sous le patronat de la commission mixte pour la formation professionnelle, un cours d'intégration à plein temps dont le programme comprend une partie théorique (langue, orientation professionnelle, rattrapage scolaire) et une partie pratique (stages d'entreprise). Le cours-pilote a été apprécié et l'expérience sera donc répétée de 1984 à 1985.

Les problèmes de formation professionnelle et éventuellement de recyclage des jeunes immigrés méritent d'être analysés très attentivement et ne peuvent être assimilés totalement aux problèmes de la même classe d'âge des jeunes suisses. Il s'agit d'une population aux dimensions considérables (classes d'âge de 15 à 25 ans: 160 000 étrangers en décembre 1983) et aux conditions de vie particulières, population qui va jouer un rôle important dans l'emploi et dans l'économie de ce pays.

## **Hommes ayant un emploi**

Les adultes (surtout des hommes) ayant un emploi et fréquentant des cours de formation professionnelle organisés par les centres italiens choisissent généralement des professions traditionnelles (mécanicien

sur auto, soudeur, électricien, etc.) qui correspondent à leurs inclinations et, très souvent, à une image pas forcément réaliste des possibilités d'emploi en cas de retour au pays. Une formation-recyclage des adultes plus orientée vers le marché du travail local devrait surmonter divers obstacles, par exemple:

- La législation italienne sur laquelle se basent les cours des centres ne prévoit pas les mêmes professions que la loi fédérale.
- Certaines professions de l'ère contemporaine (informatique) ne sont guère prévues par la loi italienne. Cependant il y a des centres, notamment en Suisse alémanique, qui offrent des cours pour programmeurs très bien fréquentés.
- L'article 41 de la loi fédérale pour la formation professionnelle pour les personnes sans apprentissage professionnel est très peu utilisé par les italiens à cause des difficultés linguistiques, d'une information insuffisante et – peut-être – d'un manque de motivation.

En conclusion, pour mieux venir à bout des tâches qui s'imposent, il faudrait intensifier la collaboration des institutions et des consulats avec les offices du travail, les syndicats, les employeurs et les centres de contact; de la part des commissions mixtes cantonales, on devrait également pouvoir s'attendre à des résultats plus concrets.

<sup>1</sup> Documentation OFIAMT – Séminaire des 2./3.2.1984 à Lausanne sur le thème «Perfectionnement et reconversion professionnels»